N° 65

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), *sur le projet de* **loi de finances** *pour* **1977** ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. René MONORY,
Sénateur.
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 10

Économie et Finances

COMMERCE EXTÉRIEUR

Rapporteur spécial : M. Auguste AMIC.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Edouard Bonnefous, *président;* Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents;* Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires;* René Monory, *rapporteur général;* Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5e législ.) : **2524** et annexes, **2525** (tomes I à III et annexe 9), **2534** (tome VII) et **in-8° 555.**

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — *Commerce extérieur.*

SOMMAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

D'année en année, le rôle du Ministère du Commerce extérieur s'affirme. Bien qu'il ne dispose que de moyens limités et quelque peu épars, son rôle est de plus en plus important dans l'action des Pouvoirs publics et dans la conduite de l'économie nationale.

Afin de mieux apprécier l'importance et la mission des moyens humains, techniques et financiers placés sous l'autorité du Ministre du Commerce extérieur, il est nécessaire d'établir, au préalable, un bilan du commerce extérieur français pour 1975 et le premier semestre 1976 et d'en déterminer dans la mesure du possible les perspectives pour 1977. Notre propos est d'apprécier si les moyens budgétaires mis en œuvre sont susceptibles d'aider à la solution des problèmes et des difficultés rencontrés dans le développement de nos échanges extérieurs. L'analyse détaillée de ceux-ci et la détermination de leur rôle font l'objet du rapport présenté par notre collègue de la Commission des Affaires économiques.

CHAPITRE PREMIER

BILAN ET PERSPECTIVES DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS

La caractéristique principale du commerce extérieur de la France en 1975 a été la contraction des échanges : les importations ont diminué de 8 %, les exportations ont augmenté faiblement de 2 %. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans le volume des échanges commerciaux internationaux a peu ou pas progressé. Un des facteurs essentiels de la croissance économique a donc fait défaut.

Nos échanges se soldent par un excédent du même ordre qu'en 1973 : + 6,8 milliards de francs (F.O.B./F.O.B.) après avoir connu un déficit de près de 17 milliards de francs en 1974. *Est-ce le retour à l'équilibre après un accident conjoncturel lié à la crise de l'énergie ? L'analyse du bilan 1975 de notre commerce extérieur nous conduit à penser que ce n'est qu'un répit.*

Le redressement de notre balance commerciale fut lié à une diminution plus prononcée en volume de nos importations (— 7 %) que nos exportations (— 4 %) qui, conjuguée à une amélioration des termes de l'échange du fait de la baisse relative du prix de nos importations (pétrole et matières premières), s'est traduite en valeur par une diminution de 19,2 milliards de francs de nos achats et une augmentation de nos ventes de 4,4 milliards de francs.

En fait l'amélioration de notre balance, compte tenu de la réduction des échanges internationaux, a eu pour origine exclusive les variations intervenues dans nos échanges avec les pays non industrialisés.

Nous réalisons 70 % de nos achats et de nos ventes avec les pays industrialisés, dont 50 % avec nos partenaires de la C.E.E. (R.F.A. : 20 %). Aussi, les évolutions de notre commerce avec les autres pays du monde ont été d'une ampleur considérable si l'on tient compte du fait qu'elles n'ont porté que sur 30 % de notre commerce extérieur.

Avec ces derniers, en effet, nos importations ont diminué de — 14,4 % et nos exportations ont augmenté de + 30,5 %. La diminution de nos achats s'explique par la réduction de nos dépenses de pétrole brut (7 milliards de francs) et de matières premières (2 milliards de francs). La croissance des ventes a pour origine le rapide développement des exportations de biens d'équipement (+ 12 milliards de francs par rapport à 1974). L'augmentation la plus spectaculaire a été obtenue par nos exportations à destination des pays de l'O.P.E.P. qui ont augmenté de 45 %. De même l'excédent commercial de la France avec les pays à économie centralisée a atteint 4,7 milliards de francs en 1975, alors qu'au cours des années précédentes, il restait compris entre 1 et 1,5 milliard de francs. Cette progression fut due à la poursuite d'une rapide croissance de nos ventes (+ 38 % en 1974 et + 44 % en 1975), alors que nos achats enregistraient une augmentation de 10 % seulement.

Les informations recueillies sur nos échanges en 1976 nous laissent mal augurer de l'avenir.

Au premier semestre 1976, notre balance commerciale fait apparaître un déficit (F.O.B./F.O.B.) de 5,44 milliards de francs contre un excédent de 5,36 milliards de francs pour la même période de 1975, soit une dégardation de près de 11 milliards de francs. En valeur, les importations ont augmenté de 25 % et les exportations seulement de 15 %. En volume, ce décalage est beaucoup plus important mais se trouve partiellement masqué grâce à une légère amélioration des termes de l'échange.

Sur le plan énergétique, le déficit (C.A.F./F.O.B.) passe de 23,3 milliards de francs au premier semestre 1975 à un peu plus de 28 milliards de francs au premier semestre 1976. Dans le même temps, l'excédent du commerce hors énergie se réduit sensiblement, il passe (C.A.F./F.O.B.) de 21 milliards de francs au premier semestre 1975 à 13 milliards de francs au premier semestre 1976. L'excédent (C.A.F./F.O.B.) des échanges de produits industriels se réduit de 21,9 à 12,2 milliards de francs. Le solde positif des échanges de demi-produits disparaît, l'excédent provenant de biens de consommation diminue fortement, le solde des échanges de biens d'équipement connaît une légère amélioration en valeur absolue. Toutefois le taux de couverture de ces derniers diminue : nos achats, relativement faibles au cours du premier semestre 1975, ont été stimulés début 1976 pour partie par les mesures d'incitation fiscale à l'investissement ; nos ventes ont été relativement peu affectées par la récession mondiale en raison de la place prise par les pays non industrialisés dans ce secteur de nos exportations et des importants contrats signés avec ces derniers dans les années précédentes.

Dans ces conditions, *le bilan du commerce extérieur pour 1976 ne pourra se solder que par un lourd déficit de l'ordre de 20 milliards de francs.* Depuis le mois de juillet le taux de couverture de nos échanges (F.O.B./F.O.B.) est inférieur à 95 % ; il est descendu à 83 % en octobre avec un déficit de 4,7 milliards de francs. Une analyse plus précise des résultats obtenus jusqu'à ce jour fournit des informations qui laissent mal augurer des performances de nos échanges pour 1977.

1° Conscient de l'ampleur de notre dépendance énergétique et de ses conséquences sur notre balance commerciale, le Gouvernement avait fixé pour 1975 à 51 milliards de francs le plafond de dépenses nettes de produits pétroliers (bruts et raffinés) ; les dépenses réelles furent en fait de 40 milliards de francs environ. Pour 1976, il semble dès à présent que l'objectif de 51 milliards de francs d'importations pétrolières puisse être respecté ; la France ne devrait fin décembre n'avoir acheté que 118 à 119 millions de tonnes de produits pétroliers.

Pour 1977, le Gouvernement a retenu un objectif de croissance de l'économie (produit marchand) de 4,8 % qui implique que le tonnage de pétrole à importer sera de l'ordre de 122 à 124 millions de tonnes. Dans la mesure où, d'une part, la valeur du dollar ne dépassera pas 5 francs en moyenne pour l'année et où, d'autre part, l'augmentation du prix du brut qui sera décidée par l'O.P.E.P. en fin d'année ne dépassera pas 10 %, le montant de la « facture » pétrolière sera de l'ordre de 60 milliards de francs. Dans ces conditions l'engagement pris par le Premier Ministre de limiter la valeur de nos importations pétrolières à 55 milliards de francs nous paraît quelque peu aventuré.

En effet, pour satisfaire à l'objectif financier fixé par le Gouvernement, l'économie devrait porter en termes physiques sur 10 à 11 millions de tonnes de produits pétroliers. Les économies à attendre à court terme des recommandations et des mesures prises au titre de la politique des « économies d'énergie » sont négligeables. Il ne reste en fait que le rationnement pour atteindre un tel objectif. Encore faut-il connaître les limites de celui-ci. Il n'est guère envisageable sur le gas-oil et le fuel lourd, au risque de provoquer une légère récession pour le moins inopportune. Sur les carburants, le rationnement tolérable ne pourrait dépasser une réduction de consommation de 15 %, soit 3 millions de tonnes au maximum. Enfin sur le fuel domestique, une économie de 6 millions de tonnes exigerait que le chauffage ne pourrait dépasser *effectivement* 17° *au maximum.*

Au terme de ce bref examen restent à connaître :

— la décision effective de l'O.P.E.P. : une augmentation de 15 % au lieu de 10 % entraînerait une dépense supplémentaire de 3 milliards de francs ;

— la tenue relative du franc et du dollar. Un raffermissement de ce dernier n'est pas à exclure. Si le dollar passait à 5,10 francs au lieu de 5 francs, cette hausse provoquerait un débours supplémentaire de 2,4 milliards de francs ;

— la rigueur de l'hiver. Si celui-ci se révèle plus froid que ceux des récentes années, la « facture prétrolière » s'alourdirait de 1 à 2 milliards de francs.

Donc premier constat, quoi qu'il arrive « la note » pétrolière sera plus lourde et pèsera d'autant sur la balance de nos échanges.

2° Depuis plusieurs années, nos échanges agro-alimentaires dégageaient un solde positif (C.A.F./F.O.B. : 10,2 milliards de francs en 1974, 4,6 milliards de francs en 1975) qui contribuait pour une large part à l'équilibre de nos échanges. La sécheresse risque de compromettre sérieusement le solde des échanges agricoles : le plein effet devrait se faire sentir en 1977, notamment durant le premier semestre.

A plus long terme, il devra être tenu compte de la structure de nos exportations dans ce secteur, caractérisées par l'importance des produits bruts très sensibles aux conditions du marché mondial et aux effets de l'auto-suffisance croissante de nos partenaires pour ces produits. Ces facteurs ne peuvent qu'accroître la vulnérabilité d'un excédent déjà soumis aux aléas climatiques comme nous pourrons le vérifier en 1976 et en 1977.

3° Sur le plan structurel, notre balance présente quelques faiblesses sur lesquelles paradoxalement ont été gagés nos succès en 1975.

a) *faiblesses géographiques :* comme nous l'avons vu précédemment, le taux de couverture de nos échanges avec les pays de l'O.C.D.E. (70 % de nos échanges) varie peu d'une année sur l'autre. Les gains substantiels réalisés en 1975 l'ont été sur deux zones particulières : les pays membres de l'O.P.E.P. les pays à économie centralisée. Les pays membres de ces deux zones semblent connaître certaines difficultés financières et avoir atteint — au moins temporairement — un niveau de saturation pour l'absorption de nos produits. En outre sur ces marchés — notamment sur celui de l'O.P.E.P. — s'exerce une vive concurrence qui ne nous permet pas d'envisager d'améliorer nos parts de marchés. Dans la meilleure

des hypothèses, il ne faut attendre en 1977 aucun gain substantiel supplémentaire sur ces deux zones d'exportations;

b) *faiblesses sectorielles :* l'un des secteurs les plus sensibles pour le devenir de notre économie est celui des demi-produits. Historiquement très positif, il tend à s'alourdir. L'importance de l'excédent dégagé en 1975 est liée à deux phénomènes conjoncturels : la réduction en valeur plus grande des importations (— 15,3%) que des exportations (— 7,4%) et l'inclusion, pour des raisons de nomenclature, des pièces détachées d'automobiles dans le secteur des demi-produits. Ce résultat positif ne doit donc pas masquer une lente dégradation liée notamment à notre apprauvrissement en ressources naturelles et en énergie, aux problèmes de pollution et aussi à une concurrence plus vive de nos partenaires européens.

Un second secteur reste sur le long terme vulnérable, celui des biens de consommation. Sensible à la concurrence et aux variations monétaires, il est déséquilibré quant à sa composition : *40 % de nos ventes à l'étranger à ce titre sont représentées par l'automobile.* Si notre production fut très compétitive ces dernières années, il semble qu'elle doive redouter la concurrence étrangère : japonaise et américaine notamment, y compris sur notre marché national.

Un déficit pétrolier vraisemblablement accentué, l'absence d'un solde positif de nos échanges agricoles, une compétitivité sectorielle partiellement émoussée, des débouchés nouveaux momentanément saturés, sont autant d'éléments qui ne nous permettent pas de partager l'optimisme des comptables nationaux qui annoncent un excédent de la balance des biens et des services de 8,8 milliards de francs pour 1977.

CHAPITRE II

CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Aucun document budgétaire de synthèse ne permet d'appréhender rapidement l'effort financier public consacré au développement de notre commerce extérieur. En vérité ce département ministériel ne dispose pas de services propres. Sont placées sous l'autorité du Ministre, en tant que de besoin, la Direction des relations économiques extérieures et les Directions des douanes et du Trésor. Néanmoins le Ministre de l'Economie et des Finances conserve sa tutelle sur les moyens mis en œuvre au titre du commerce extérieur : les dépenses des moyens en personnel et en matériel (Direction des relations économiques extérieures, des douanes et du Trésor et Service de l'expansion économique à l'étranger) apparaissent dans le fascicule des « Services financiers » et le coût des moyens financiers d'aide à l'exportation est retracé — de façon pas toujours évidente — dans les fascicules des « Charges communes » et des « Comptes spéciaux du Trésor ».

Par ailleurs plusieurs départements ministériels — Affaires étrangères, Industrie, Agriculture notamment — disposent de cellules spécialisées dont la mission est de promouvoir le commerce international français et dont les moyens échappent à l'autorité du Ministre du Commerce extérieur.

Néanmoins, nous avons essayé de vous présenter dans ce rapport les principales dépenses engagées pour le développement du commerce extérieur et que le Ministre est chargé de mettre en œuvre.

Ces dépenses sont de nature très différente. Les unes sont définitives, les autres temporaires, certaines relèvent des dépenses de fonctionnement, d'autres ont le caractère de subventions, enfin quelques-unes entrent dans la catégorie des financements à long terme.

Pour la clarté de l'exposé, nous examinerons successivement :

— les dépenses prévues au titre du personnel et du soutien logistique ;

— les dépenses à engager par la mise en jeu prévisible des différentes garanties au commerce extérieur ;

— enfin les supports financiers à long terme du commerce extérieur français vers les pays pas ou peu industrialisés.

I. — LES MOYENS A LA DISPOSITION DES SERVICES

(En millions de francs.)

	1974	1975	1976	1977	1977/1976 %
Budget des services financiers.					
I. — Dépenses de fonctionnement :					
Dépenses de personnel : chapitres 31-83, 31-84, 31-85, 33-91, 34-01 ..	100	125	145	164,7	+ 13,5
Matériel et remboursement des frais : chapitre 34-82	33,6	36,9	45,7	53,5	+ 17
II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger :					
C.F.C.E., foires : chapitre 44-84 ..	58,7	65,2	72,8	80,1	+ 10
Coopération technique : chapitre 44-88	38,4	42,4	46,4	51	+ 9,9
III. — Dépenses en capital (autorisations de programme) :					
Equipement du service à l'étranger : chapitre 57-10	1,1	1,5	1,6	1,4	— 12,5
Coopération technique : chapitre 57-20	1	1	—	—	—

A. — Les dépenses de fonctionnement.

1° *Les dépenses de personnel* augmentent pour 1977 de 13,5 % par rapport à 1976. Pour l'essentiel, il s'agit de crédits destinés à tenir compte de la revalorisation des rémunérations publiques.

Au titre des *mesures nouvelles* notons cependant :

a) Le renforcement en effectifs des postes d'expansion économique à l'étranger par le recrutement de 50 agents contractuels français (dont 7 de catégorie A, 25 de catégorie B et 18 de catégorie C), de 25 auxiliaires étrangers et l'affectation de 25 nouveaux appelés du service national actif.

Actuellement, le réseau de l'expansion économique à l'étranger compte environ 160 postes qui se répartissent ainsi (situation au 31 décembre 1971) :

1. Postes principaux (multinationaux et nationaux)		74
a) Postes nationaux	49	
b) Postes multinationaux	25	
dont :		
Afrique	10	
Amérique latine	6	
2. Postes rattachés à des postes de type 1*b*		37
3. Postes rattachés à des postes de type 1*a*		49
dont :		
Etats-Unis	10	
Canada	4	
R.F.A.	6	
Total		160

Les effectifs du service sont les suivants (en 1976) :

— 186 agents titulaires (catégorie A) : 1 chef de service, 167 conseillers et attachés commerciaux, 6 attachés agricoles, 12 fonctionnaires détachés ;

— 965 agents contractuels français (dont 300 de catégorie A) ;

— 180 appelés du service national actif ;

b) Une augmentation des dotations pour la rémunération des personnels étrangers pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires constatée dans les différents pays. Toutefois cette dépense est largement gagée par la réduction de crédits proposée compte tenu du nombre relativement important d'agents jeunes, dont le niveau de rémunération est inférieur aux taux moyens budgétaires bases de calcul des dotations.

La situation des personnels du corps de l'expansion économique à l'étranger appelle plusieurs observations :

Depuis 1971, l'effectif des agents titulaires n'a pas été modifié malgré l'essor qu'a connu depuis cette date notre commerce extérieur et donc le volume des tâches auquel a dû faire face le service. Certes l'effectif des agents contractuels s'est renforcé mais l'intérêt du service serait de s'attacher définitivement leur collaboration et des mesures de titularisation sont à l'étude. Actuellement 45 chefs de postes à l'étranger sont des agents sous contrat.

Le double recrutement de nos agents à l'étranger permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun de nos postes. Ceux qui ont un caractère politique plus marqué, où la puissance française doit être représentée en tant que telle, sont de préférence confiés à des fonctionnaires titulaires. Ceux dont la vocation est presque exclusivement commerciale sont tenus par des agents contractuels de haut niveau.

Il faut signaler que le recrutement de ces derniers est effectué avec beaucoup de soin. Il est tenu compte tout particulièrement de leurs qualifications universitaires et professionnelles ; beaucoup sont issus des grandes écoles commerciales. En outre, un effort croissant est déployé pour favoriser leur formation technique.

En ce qui concerne les agents issus de l'Ecole nationale d'administration, il semblerait que leur formation aux techniques commerciales ne soit pas suffisante et qu'il importerait qu'ils acquièrent une meilleure connaissance de l'entreprise et de ses problèmes.

2° *Les dépenses de matériel et de remboursement de frais* augmentent de 17 % pour tenir compte :

— d'une part, des besoins nouveaux liés à l'augmentation des effectifs ;

— d'autre part, des hausses de prix constatées à l'étranger de l'augmentation des tarifs de transports et plus généralement des frais entraînés par l'activité accrue des postes à l'étranger.

B. — Les subventions pour l'expansion économique à l'étranger.

1° *Les subventions aux organismes chargés de la promotion des exportations* s'accroissent de 10 %.

a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.) reçoit une dotation complémentaire de 5,1 millions de francs destinée :

— d'une part à faire face à la croissance des dépenses de personnel et de fonctionnement consécutive à la hausse des prix (4,1 millions de francs) ;

— d'autre part de développer l'information sur les économies étrangères entreprise par le « Groupe d'études prospectives internationales » (G.E.P.I.) dont la mission consiste à analyser les économies des principaux pays industriels et des grandes régions du monde par grandes branches.

b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.E.) ne recevra qu'une dotation complémentaire modeste 0,4 million de francs, soit + 2 %. Il y a lieu de rappeler que les crédits mis à la disposition du Comité pour 1976 avaient été particulièrement importants afin de permettre le financement de deux opérations exceptionnelles : l'une à Caracas, l'autre à Poznan, ainsi que par le coût élevé de l'exposition française de Djarkarta.

Le programme 1977 des participations officielles françaises aux manifestations commerciales à l'étranger n'est pas encore définitivement arrêté.

c) Une action nouvelle va être engagée à partir de 1977 pour assurer la rénovation et le développement des chambres de commerce françaises à l'étranger (1,8 million de francs).

Il s'agit d'assurer dans différents pays étrangers un échelon permanent d'assistance aux entreprises exportatrices. La création d'une chambre de commerce dans ces pays devrait permettre de réduire la surcharge de travail constatée dans certains de nos postes du commerce extérieur mais surtout d'apporter certaines formes d'aide pour lesquelles ceux-ci ne sont pas qualifiés en vertu de nos critères politiques et économiques de répartition des tâches entre la puissance publique et l'initiative privée. Les chambres de commerce fourniront aux exportateurs l'assistance qu'ils sont en droit d'attendre : conseil juridique, information commerciale, interprétariat, dactylographie, organisations de réunions et réceptions, contacts, choix de représentants, etc.

La participation financière de l'Etat sera commandée par l'effort du secteur privé lui-même dans la mesure ou la réussite dépend de l'intérêt et donc du soutien qu'apportent à ces chambres de commerce les sociétés intéressées par le marché local. La participation de l'Etat s'étendrait sur trois ans, le relais devant ensuite être pris par les entreprises. En tout état de cause, celles-ci devraient assurer un peu plus de la moitié des dépenses prévues.

Deux points à souligner :

— d'une part, la condition mise à l'octroi des fonds publics et qui consiste à exiger la réunion des capitaux du secteur privé avant l'attribution de la subvention ;

— d'autre part, le caractère temporaire de la subvention qui est destinée au démarrage de trois expériences dans des pays qui, à terme, devraient nous permettre d'enregistrer des rentrées en devises importantes.

2° La *coopération technique* voit ses moyens renforcés par une augmentation de 4,5 millions de francs, soit + 9,9 % de sa dotation. Elle bénéficiera à l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (A.C.T.I.M.) qui est chargée de la mise en œuvre des actions de coopération technique lancées à l'appui de nos exportations de biens d'équipement.

Le souci de valoriser ces interventions a conduit l'A.C.T.I.M. depuis trois ans à modifier les priorités retenues en fonction des impératifs de notre commerce extérieur.

Cette coopération s'analyse comme une action de sensibilisation des spécialistes étrangers aux possibilités techniques de la France, et aussi une action de soutien des démarches de nos entreprises en vue de l'obtention de contrats. Elle est centrée sur les techniques de pointe (informatique, télécommunications et les industries de production d'énergie) et en direction de treize pays considérés comme prioritaires pour notre expansion commerciale.

Ces treize pays sont :

— en Amérique latine : le Brésil, le Mexique et le Venezuela ;
— en Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Libye, Nigéria, Maroc;
— au Moyen-Orient : Irak, Iran ;
— en Extrême Orient : Indonésie, Malaisie, Philippines.

Un compte rendu joint en annexe (annexe n° 1) permet d'analyser de façon détaillée le rôle de l'A.C.T.I.M. La faible augmentation de ses moyens d'une année sur l'autre risque de compromettre la réussite de l'ensemble des actions de longue haleine entreprise et

absolument indispensables pour nous assurer des parts de marché dans une conjoncture économique internationale très concurrentielle.

C. — Les dépenses en capital.

1° L'équipement du service à l'étranger sera poursuivi en 1977. Une autorisation de programme de 1,4 million de francs est prévue.

La seule opération envisagée porte sur la construction d'une résidence de fonction destinée au conseiller commercial à Kinshasa (Zaïre).

Les pays dans lesquels il est étudié l'acquisition de nouveaux logements sont ceux où, par suite d'une pénurie de locaux disponibles provoquée par l'arrivée massive d'exportateurs étrangers, les loyers sont particulièrement élevés et doivent être payés fréquemment de trois à cinq ans à l'avance. Il s'agit en particulier des pays producteurs de pétrole du Proche-Orient et d'Afrique ainsi que de l'Egypte.

Les postes d'expansion économique dans ces pays doivent recevoir des instructions pour saisir le service des possibilités d'achat correspondant à ces critères et compatibles avec les crédits disponibles. La Commission interministérielle des biens immobiliers à l'étranger sera ensuite saisie des dossiers selon la procédure habituelle.

On peut regretter qu'une politique d'achat d'appartements n'ait pas été développée depuis plus longtemps. Elle nous épargnerait de payer actuellement des loyers excessivement élevés et qui grèvent d'autant les dotations de fonctionnement du service de l'expansion économique à l'étranger.

II. — LA GARANTIE DES RISQUES

(En millions de francs.)

	1974	1975	1976	1977
Budget des services financiers.				
Garanties de prix : chapitre 44-85 ..	1,5	1,5	1,5	1
Budget des charges communes.				
Garantie pour risques économiques : chapitre 14-01, art. 40, § 20	648	1.100	1.407	2.500
Garantie assurance-crédit : chapitre 14-01, art. 80, § 31	— 75,6	— 23	—	—
Garantie d'assurance prospection et foires : chapitre 14-01, art. 80, § 32.	35,5	40	38	38

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C.O.F.A.C.E.) assure pour le compte de l'Etat la gestion de plusieurs garanties au commerce extérieur. Deux d'entre elles font l'objet d'une imputation distincte sur le chapitre 14-01 des charges communes : la garantie pour risques économiques et la garantie d'assurance prospection et foire. Le solde négatif éventuel de la gestion pour le compte de l'Etat de l'assurance-crédit serait imputable sur ce même chapitre article 80, paragraphe 31, qui est doté pour mémoire.

1° *La garantie pour risques économiques* a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une revision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimum de 2 millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois. Toutefois le seuil d'éligibilité des contrats est ramené pour les petites et moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la C.E.E.

Les hausses de prix considérées comme pouvant faire l'objet d'une provision de la part de l'exportateur sont représentées par une franchise actuellement fixée à 6,50 % l'an de manière générale, mais pouvant atteindre 8 % l'an dans certains cas et à laquelle s'ajoute une prime de 1 %.

Il faut souligner que la détermination du niveau de la franchise ne saurait être effectuée à partir des prévisions de hausse des prix de la P.I.B. française. L'objet de la garantie du risque économique est en effet de permettre aux entreprises exportatrices d'être dégagées de certaines contraintes résultant de la situation économique propre à la France.

Dans la mesure où la dérive interne des prix de la P.I.B. apparaîtrait supérieure à celle de nos principaux concurrents, l'absence de garantie — ou une franchise égale aux prévisions françaises de hausse de prix — conduirait les entreprises à incorporer dans leurs prix des provisions supérieures à celles de la concurrence la mieux placée. Les offres des exportateurs se trouvant de ce fait plus élevées, leur compétitivité serait affaiblie et, dans de nombreux cas, les entreprises françaises seraient disqualifiées. Il en résulterait inévitablement une réduction sensible de nos exportations de biens d'équipement préjudiciable dans les circonstances actuelles à l'ensemble de l'économie nationale.

Pour déterminer le niveau de la franchise il faut, par conséquent, se fonder sur la position relative des entreprises françaises dans la compétition commerciale mondiale. A cet égard, ce sont les prévisions de hausses des coûts de revient, dans chaque pays concurrent, qui doivent être prises en compte, et non pas des indications purement nationales, estimées à priori et tenant compte de facteurs plus généraux.

ANNÉES	AFFAIRES prises en garantie	INDEMNITÉS versées
1972	7.257	550
1973	14.926	585
1974	33.886	648
1975	22.121	1.155
1976 (fin juin)	17.370	1.185

L'évolution du montant global des affaires prises en garantie au cours des cinq dernières années permet de mettre en évidence l'influence de cette garantie sur le développement récent de nos exportations de biens d'équipement.

Le ralentissement des prises de commandes enregistrées en 1975 est le résultat de facteurs multiples parmi lesquels le relèvement de la franchise a sans doute joué un certain rôle.

En toute hypothèse, il est difficile d'exprimer en pourcentage des exportations garanties, le coût annuel de la dépense supportée par l'Etat au titre du risque économique. D'une part, compte tenu des délais d'exécution des contrats garantis, leur influence sur la balance commerciale est répartie dans le temps : toute ventilation par exercice des exportations qu'ils génèrent est par conséquent difficile. D'autre part, la garantie ne joue qu'après exécution effective des travaux et fournitures garantis. Des liquidations provisionnelles peuvent être effectuées à différents stades de l'exécution d'un contrat, mais le montant total de l'indemnité pour un contrat donné ne sera connu qu'après achèvement de l'opération et établissement d'une formule de révision définitive.

L'augmentation du montant des indemnités versées en 1975 provient essentiellement des conséquences sur le déroulement des contrats des hausses de matières premières enregistrées en 1973 et 1974, à la suite notamment de la crise de l'énergie. Aussi le coût de la procédure augmentera dans les prochains exercices, même si une relative modération des hausses de prix s'établissait à partir de 1977.

2° *Les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire* sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

La garantie *assurance-prospection* est généralement accordée pour une durée de cinq ans, impliquant par conséquent un effort soutenu de la part de l'exportateur. La quotité garantie est normalement de 60 % pour les deux premières années et de 50 % pour les trois dernières.

Au terme de la période de garantie, le bilan économique et financier de l'opération continue d'être dressé chaque année pendant une durée au moins égale à celle de la garantie. Cette « période d'amortissement complémentaire » doit normalement permettre en cas de succès commercial, le remboursement intégral des indemnités perçues qui revêtent jusqu'à la fin du contrat un caractère provisionnel.

Les pouvoirs publics se sont efforcés récemment d'améliorer ce type de garantie afin de susciter, notamment parmi les petites et moyennes entreprises, l'apparition de nouveaux exportateurs. Les améliorations apportées se caractérisent par un engagement de courte durée (un an) renouvelable, un montant de dépenses à couvrir évalué globalement, une délivrance de la grantie décentralisée et placée sous la responsabilité des conseillers commerciaux en mission dans les régions.

La garantie *assurance-foire* porte sur une durée plus courte et prend en compte deux ou trois années pour le calcul de l'amortissement des frais exposés à l'occasion d'une manifestation commerciale inscrite sur la liste arrêtée chaque année par le Ministre de l'Economie et des Finances.

On constate au cours de ces dernières années une très nette augmentation des dépenses occasionnées par cette procédure :

	En millions de francs
1972	27,5
1973	35,8
1974	35,5
1975	38,5
1976 (mi-août)	30

Cet accroissement correspond au développement rapide et récent de cette procédure qui a affecté directement l'équilibre du portefeuille dans la mesure où le nombre des contrats en période d'amortissement, c'est-à-dire que pour des raisons structurelles les indemnités versées devraient encore excéder le montant des sommes restituées.

Il semble toutefois que ce déficit devrait se stabiliser au niveau atteint en 1975, sauf évolution très défavorable de la conjoncture internationale. Une dotation de même montant paraît devoir être envisagée pour 1977.

Le développement de cette procédure bénéficie à des entreprises en nombre croissant dont les programmes de prospection sont sensiblement plus ambitieux que par le passé. Cette tendance doit être accueillie avec faveur dans la mesure où elle témoigne d'une volonté exportative de nos entreprises.

3° *La garantie d'assurance-crédit* accordée par la C.O.F.A.C.E. permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers, contre les risques politiques, monétaires, catastrophiques et commerciaux extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportation.

Les résultats financiers de cette procédure, tels qu'ils ressortent d'une balance établie mensuellement, sont généralement équilibrés. Toutefois, la nature de la garantie accordée rend cette situation très variable et l'apparition de quelques sinistres peut entraîner, comme cela s'est passé en 1974 et en 1975, une intervention financière de l'Etat (budget des Charges communes : chapitre 14-01, article 80, paragraphe 31).

Au cours des dernières années, les résultats financiers de cette garantie se sont établis comme suit :

	En millions de francs
1972	+ 43,5
1973	+ 117,4
1974	— 75,6
1975	— 23

Une telle incertitude conduit à ne pas fixer de dotation précise pour cette ligne budgétaire et les dépenses sont retracées pour « mémoire ». Cette présentation ne paraît pas pouvoir être modifiée à l'occasion de l'élaboration du budget 1977.

Toutefois, l'augmentation rapide du volume des risques garantis (cf. tableau ci-dessous) laisse à penser que l'intervention du Trésor public sera d'autant plus sollicitée que la survenance de sinitres est plus grande lorsque la croissance rapide des opérations s'effectue dans une conjoncture économique quelque peu difficile et en direction de pays dont la solvabilité est précaire.

VOLUME DES RISQUES GARANTIS.

(En milliards de francs.)

TYPES DE RISQUES	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Risque politique court terme	5,7	5,7	6,6	7,9	12,9	16,6
Risque politique moyen et long terme	14,9	18,7	13,8	18,4	24,9	56
Risque commercial court terme	0,8	0,9	1,1	1,4	2,4	2,4
Risque commercial moyen et long terme	3,2	4,8	2,7	2,4	6,3	11,4

Enfin il faut souligner depuis le flottement général des monnaies, le développement de la *garantie de change* gérée par la C.O.F.A.C.E. (en annexe, sont décrites les différentes procédures dont disposent les exportateurs et les importateurs pour se prémunir contre les risques de variation de change, Cf. annexe n° II).

Il a été décidé plus récemment que des garanties pourraient être, cas par cas, accordées sur des monnaies qui jusqu'alors n'étaient pas éligibles à la condition que restent exclues les monnaies des pays en voie de développement non pétroliers et des pays mal gérés et instables.

Enfin la C.O.F.A.C.E. s'est vue accorder la possibilité d'acquérir au comptant sur le marché des changes les devises correspondant aux échéances des contrats à moins d'un an qu'elle aura couverts.

Le coût de cette procédure qui s'impute sur la même ligne budgétaire visée précédemment s'établit comme suit :

	En millions de francs
1973	1,5
1974	5,1
1975	3,9

Par ailleurs, la C.O.F.A.C.E. assure, pour le compte du Trésor, la gestion du système de *garantie aux investissements français à l'étranger*. Elle est relayée dans sa mission par la B.F.C.E. et la C.C.C.E. Une note jointe en annexe précise les conditions d'application de cette garantie et les améliorations qui lui ont été apportées depuis le 18 juin 1976 (Cf. annexe III).

III. — LE FINANCEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR

A. — Les procédures de financement des exportations.

1° Les concours privés

En vue de favoriser la promotion de nos exportations de biens d'équipement et d'ensembles industriels, les pouvoirs publics ont mis au point un ensemble de crédits permettant de réaliser le financement de ventes qui sont réglées très souvent à terme.

Crédits de préfinancement :

Les crédits de préfinancement sont des crédits de trésorerie destinés à financer d'une part les besoins courants qu'engendre l'activité exportatrice d'une entreprise (crédits revolving), d'autre part les besoins exceptionnels que peut provoquer l'exécution d'un marché déterminé passé avec l'étranger (crédits spécialisés). Les crédits spécialisés ne sont pas frappés par les règles d'encadrement du crédit et dans certains cas, compte tenu de l'intérêt technologique ou commercial d'une opération, peuvent être accordés, grâce à une bonification d'intérêt, à un taux *stabilisé* inférieur au taux actuel du marché pour toute la durée de leur amortissement, ce qui met l'exportateur à l'abri des variations en hausse du taux du marché.

En vue d'améliorer plus spécialement la trésorerie des petites et moyennes entreprises, les règles d'admission aux préfinancements spécialisés définies par la Banque de France ont été assouplies : les opérations portant sur de petits équipements peuvent être groupées et leur préfinancement assuré comme s'il s'agissait d'une opération unique.

Depuis le début de l'année 1976, le seuil d'accès a été abaissé à 0,5 million de francs, le montant minimum des contrats étant égal à 2 % du chiffre d'affaires global de l'entreprise.

Crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger à court terme :

Ce type de crédit est mis en œuvre pour la mobilisation des créances dont le délai de règlement n'excède pas dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises ou de la réalisation des travaux ou prestations.

Ces crédits sont accordés au taux du marché et bénéficient de modalités d'encadrement spécialement assouplies : la norme de progression autorisée de ces crédits est le double de celle des crédits internes. Ils sont accordés par priorité aux nouveaux exportateurs et aux entreprises petites et moyennes.

Crédits à moyen et long terme :

— crédits de fournisseurs : ce type de crédit est mis en œuvre pour la mobilisation des avances effectivement rapatriables consenties par le fournisseur et dont le délai de règlement excède dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises, de l'exécution des travaux ou de la prestation des services. Pour faciliter le financement des fabrications destinées à l'exportation, la procédure des « paiements progressifs » leur a été étendue (cf. *infra*) ;

— crédits acheteurs : ces crédits sont consentis par les banques françaises à un acheteur étranger pour lui permettre de régler ses fournisseurs français au comptant soit à la livraison, soit pendant la période de fabrication par utilisation du mécanisme dit des « paiements progressifs ». Ce type de crédits permet donc de décharger les exportateurs des contraintes qu'entraînent les marchés d'exportation tant sur le plan des risques que sur celui de la trésorerie.

Ces deux types de crédits dont la durée maximale ne dépasse pas généralement dix ans bénéficient de taux privilégiés allant de 6,30 % pour les crédits à deux ans, à 7,50 % pour les crédits d'une durée supérieure à cinq ans. Ces taux nettement inférieurs à ceux du marché

et qui placent nos exportateurs dans une position concurrentielle satisfaisante nécessitent d'une part un taux de mobilisation privilégié auprès de la Banque de France (actuellement 4,50 %), d'autre part un effort spécifique du Trésor en ce qui concerne le refinancement des échéances les plus longues de ces crédits.

Ces crédits ne sont pas soumis aux règles de l'encadrement de crédit.

EVOLUTION DES ENCOURS DE CREDITS A MOYEN ET LONG TERME A L'EXPORTATION POUR LES SIX DERNIERES ANNEES

(En milliards de francs.)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Crédits à moyen terme ..	8	10	14	16,7	18,4	24,3
Crédits à long terme	3,7	5	4,7	5,5	6,1	7,4
Dont crédit acheteur.	(0,9)	(1)	(2)	(2,7)	(3,3)	(4,3)
Total	11,7	15	18,7	22,2	24,5	31,7

L'encours total de ces crédits a plus que doublé en cinq ans. Cette tendance doit se poursuivre dans les prochaines années compte tenu du montant des contrats de biens d'équipement garantis par la C.O.F.A.C.E. et signée en 1974 (près de 65 milliards de francs) dont une part importante réglée à crédit entrera en créances nées dans les années 1976-1978.

2° Les concours publics : les prêts gouvernementaux

Les lois du 13 août 1960 et du 21 décembre 1967 ont autorisé le Trésor public français à accorder des prêts à des gouvernements étrangers en vue de leur faciliter l'achat de biens d'équipement et d'ensembles clés en mains (aide-projet) et de fournitures diverses (aide à la balance des paiements sous forme d'achats de petits équipements, semi-produits et matières premières) d'origine française.

Ces prêts du Trésor sont offerts à des conditions très favorables pour les pays emprunteurs. Sur le plan commercial, leur intérêt n'est pas négligeable car ils assurent à nos exportateurs des financements avantageux pour les ventes d'équipements lourds. Dans ce domaine, les prêts du Trésor excercent une influence d'autant plus sensible

qu'ils sont associés à un volume au moins aussi important de crédits commerciaux, de manière à limiter la dépense publique tout en accroissant le total des exportations ainsi financées par des « crédits mixtes ».

3° Les concours aux entreprises exportatrices

En vue de contribuer au rétablissement à terme de notre balance commerciale, le Gouvernement a mis en place le 20 mars 1974 un régime spécial de financement des extensions de capacité de production des entreprises soucieuses d'accroître leurs ventes sur des marchés extérieurs.

Les prêts consentis au titre de ce régime comprennent deux parties de montant comparable : la première est financée par un établissement spécialisé dans l'octroi de prêts à long terme (Crédit national, Crédit hôtelier, Société de développement régional) ; la seconde est accordée sous forme de crédits bancaires à moyen terme qui sont placés à cet effet hors encadrement du crédit.

En contrepartie, les bénéficiaires doivent souscrire un engagement d'accroître de façon rapide et significative la part de leur chiffre d'affaires à l'exportation — 5 points en trois ans dans le cas général.

Cette procédure portait initialement au total sur 4 milliards de francs de crédits à moyen et long terme à engager du 1er juillet 1974 au 31 décembre 1975. En raison de l'intérêt que les entreprises manifestent pour ce type de financement, le montant des prêts autorisés a été porté à 7 milliards par la loi de finances rectificative pour 1975 ; en outre, une bonification spéciale a été instituée pour ramener à 8,50 % le taux d'intérêt que supportent les entreprises pendant les cinq premières années de leurs emprunts au titre de cette procédure.

Au mois de mars 1976, le montant total des prêts consentis approchait le montant global de 7 milliards de francs. Aussi le volume maximum de l'enveloppe fut porté à 10 milliards de francs.

Ce régime de financement est particulièrement intéressant pour les entreprises, notamment pour les P.M.E. qui n'ont pas la possibilité d'accéder isolément aux ressources financières du marché international des capitaux, surtout si l'on considère que les prêts accordés peuvent couvrir jusqu'à 70 % du montant hors taxe des investissements concernés.

Un délai minimum de trois ans est nécessaire pour pouvoir apprécier valablement l'incidence de cette procédure sur le développement de nos exportations.

B. — Le coût de ces procédures.

(En millions de francs.)

	1974	1975	1976	1977
Budget des charges communes.				
Bonifications d'intérêt. Consolidation des crédits bancaires aux exportateurs : chapitre 44-98, art. 94	325	353	549	400
Comptes spéciaux du Trésor.				
I. — Comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers :				
Consolidation des dettes commerciales (1) (905-08)	338	212	474	291
Assistance financière à la Turquie (1) (905-07).	40	105	61	38
II. — Comptes de prêts :				
Prêts au Crédit national et à la B.F.C.E. pour le financement de biens d'équipement (1) (903-06)	—	—	—	—
Prêts à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (1) (903-07, 903-09, 903-10)	677	727	957	830

(1) Charge nette.

1° *Les bonifications d'intérêt* sont, avec le taux de réescompte privilégié (4,5 %) de la Banque de France, les principaux moyens utilisés par les pouvoirs publics pour donner aux concours privés un caractère attractif et faciliter le financement des exportations. Le coût de ces bonifications est inscrit au chapitre 44-98 des charges communes.

Une convention passée entre l'Etat et la B.F.C.E. (30 juin 1971) met en priorité à la charge de l'Etat le *financement des échéances à long terme des crédits à l'exportation.* Un compte spécial du Trésor (n° 903-06) retrace les dotations accordées pour le financement et qui ont été de 600 millions de francs en 1970, 1.440 en 1971 et 1 milliard en 1972.

Toutefois, l'importance des sommes en cause n'étant pas compatible avec les impératifs d'équilibre budgétaire, les autorités monétaires ont décidé de faire financer les besoins de la B.F.C.E. par appel au marché financier interne et international. Le Trésor bonifie

les différences de taux d'intérêt entre le taux du marché auprès duquel les fonds sont collectés et le taux des crédits à l'exportation.

La charge brute de cette bonification pourrait s'élever en 1976 à 549 millions de francs et 400 millions de francs en 1977.

A cette charge doit s'ajouter celle qui résultera de la bonification accordée pendant les cinq premières années aux emprunts effectués par les entreprises au titre de la procédure des « 10 milliards ».

En outre, devrait être ajoutée la bonification indirecte accordée par le Trésor à travers le taux de réescompte privilégié dont bénéficient les concours à l'exportation admis en pension. Le manque à gagner pour la Banque de France se traduit par un moindre dividende servi au Trésor public et une plus faible recette au titre de l'impôt sur les sociétés.

Durant les neuf premiers mois de l'année, l'encours moyen des effets représentatifs des crédits à court terme et à moyen terme à l'exportation escomptés par l'Institution d'émission est de l'ordre de 23,5 milliards de francs. Déduction faite de l'encours à court terme et des créances sur des pays membres de la CEE, l'encours à moyen terme est de l'ordre de 19 milliards de francs et bénéficie du taux privilégié d'escompte de 4,5 %. Si l'on retient que pour l'année le taux moyen de l'escompte sera de l'ordre de 8,9 %, **la bonification accordée aux créances nées sur l'étranger sera de l'ordre de 840 millions de francs.**

2° *Les prêts gouvernementaux* sont alloués à des conditions d'amortissement et de taux d'intérêt privilégiés.

La durée des prêts du Trésor consentis dans les premières années de la mise en vigueur de la procédure ne dépassait pas quinze ans. Elle a été progressivement portée à vingt ans et atteint maintenant fréquemment pour les pays les plus pauvres vingt-cinq voire trente ans. En outre, ces prêts sont affectés généralement de délais de carence qui peuvent aller jusqu'à dix ans (Cf. annexe IV).

Dans les pays en voie de « décollage économique », tels que le Mexique, le taux d'intérêt est de 4 % l'an. Mais plus récemment il a été abaissé à 3,5 % ou 3 %. C'est le cas pour l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Viet-Nam, le Bangla Desh, le Maroc et la Tunisie.

Ces conditions particulièrement avantageuses ont des effets comparables à celles qui seraient accordées par le biais d'une bonification d'intérêt sur des emprunts à long terme lancés sur le marché financier pour financer ces opérations d'exportation.

A titre indicatif, nous retenons, non pas le coût actuel des ressources à long terme pour un emprunteur public (10,2 ; 10,6 %),

mais le coût moyen auquel le Trésor public se procure des ressources à court terme, soit environ 5 % et avec lesquelles il est susceptible de financer la charge *nette* annuelle supportée par le Trésor au titre de cette procédure. **Dans l'hypothèse où la charge actuelle supportée concerne des prêts accordés à vingt-cinq ans au taux de 3 % avec un différé de sept ans, cela représente un élément de bonification de l'ordre de 20 % de la dette, soit pour 1977 : 166 millions de francs.**

***

Au terme de ce rapide examen des crédits relatifs au commerce extérieur, nous constatons que **la puissance publique consacre de façon directe ou indirecte plus de 4 milliards de francs pour la promotion de nos exportations.** Rapporté au volume total de ces dernières supérieures à 230 milliards de francs, l'effort public apparaît faible.

L'appréciation est différente si l'on remarque que plus de 50 % de cette aide affecte en fait les exportations à destination de pays non membres de l'O.C.D.E., c'est-à-dire environ 30 % de nos ventes. Comme nous l'avons vu précédemment, ces dernières sont réalisées sur des zones particulières : les pays membres de l'O.P.E.P., les pays à économie centralisée ou les pays en cours de développement. Ceux-ci connaissent certaines difficultés financières et semblent avoir atteint — au moins temporairement — un certain niveau de saturation. **Aussi il y a lieu de se demander s'il ne serait pas opportun de redéfinir la stratégie de nos échanges extérieurs — arrêtée dans les années soixante dans un contexte économique international différent — et de consacrer une part plus importante de ces crédits à des actions en direction de marchés des pays membres de l'O.C.D.E. afin d'obtenir un effet multiplicateur sur nos ventes à l'extérieur plus important et d'abaisser ainsi le prix de revient effectif de la devise si difficilement acquise.**

CONCLUSION

Pour répondre à une situation dont la gravité n'est pas contestable, le Gouvernement a mis en place un plan de lutte contre l'inflation

L'un des volets essentiels de ce plan est constitué par l'évolution de notre commerce extérieur qui influe au premier chef sur la tenue du franc sur le marché des changes.

C'est dire l'importance que revêt pour le pays la situation de sa balance commerciale et de sa balance des paiements.

Il eût semblé dès lors primordial que le Gouvernement entreprenne une action importante, voire exceptionnelle en ce domaine.

Or l'examen des fascicules budgétaires auquel nous nous sommes livrés prouve qu'il n'en est rien. Le budget de 1977 est en ce domaine manifestement insuffisant pour ne pas dire dérisoire.

Sur le plan du personnel, il ne prévoit que la création de 100 emplois, chiffre hors de proportion avec les besoins et infime à côté du nombre de postes créés dans les autres secteurs relevant de la compétence de l'Etat. Les problèmes de formation restent entiers.

Le soutien aux organismes destiné à apporter leur concours à nos exportateurs demeure très faible lorsqu'il n'est pas en sensible diminution : tel est le cas des subventions accordées au Centre français du commerce extérieur et au Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

Le concours apporté aux chambres de commerce françaises à l'étranger reste très limité comme si le Gouvernement n'avait pas grande confiance dans le rôle que pourraient jouer ces organismes.

La dotation au profit de l'A.C.T.I.M. ne lui permettra pas de maintenir une activité pourtant essentielle.

Aussi a-t-on le sentiment que le Gouvernement loin de faire l'effort nécessaire paraît, au contraire, se satisfaire de la situation actuelle.

Qui plus est, les chiffres qui sont avancés dans les comptes de la Nation en ce qui concerne les projections 1977 ne sont pas sérieux et jettent le doute sur la crédibilité que l'on doit apporter aux documents officiels. Et dans le même temps, l'optimisme des déclarations officielles ne se dément pas. Ce qui a tendance à faire croire que les difficultés restent mineures alors qu'il conviendrait de rechercher une mobilisation nécessaire du pays.

Ce n'est pas en enjolivant la vérité ou en refusant de voir la réalité en face que l'opinion prendra conscience de la gravité de l'enjeu.

Une fois encore nous tenons à dire les préoccupations et l'inquiétude qui sont les nôtres.

Il importe enfin que le Gouvernement est la réaction salutaire que l'on est en droit d'attendre de lui.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Amic, un large débat s'est instauré au cours duquel :

— M. Héon est intervenu pour noter que la formation actuelle des conseillers commerciaux — issus de l'E.N.A. — ne les préparait pas suffisamment à leurs tâches. Il a préconisé d'encourager les stages de formation auprès des chefs d'entreprises.

— M. Bonnefous, président, s'est interrogé sur l'intérêt des concours financiers accordés aux Etats pour acheter des matériels français : il a ajouté qu'il serait sans doute préférable d'accorder des détaxations aux entreprises exportatrices.

Au sujet de l'endettement des pays de l'Est envers leurs fournisseurs, M. Bonnefous a soulevé le problème des conditions de remboursement (cf annexe V). Enfin, M. Bonnefous a souhaité que la Commission ait connaissance des opérations effectivement réalisées avec les pays pétroliers, après les nombreuses déclarations faisant état de contrats considérables : le cas du *Concorde* pourrait être cité en exemple (cf annexe VI).

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a émis un avis favorable pour l'adoption des crédits demandés pour 1977 au titre du Commerce extérieur.

ANNEXES

ANNEXE I

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE POUR 1975 ET POUR LES SIX PREMIERS MOIS DE 1976

La Coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances a poursuivi en 1975 et 1976 son action dans le sens qui avait été défini en 1973 et suivant lequel s'est déroulée son activité en 1974.

Il est rappelé que cette Coopération s'analyse d'une part en une action diffuse de sensibilisation des spécialistes étrangers aux possibilités techniques de la France, d'autre part en une action, plus concrète et plus proche du stade commercial, de soutien des démarches de nos entreprises en vue de l'obtention de contrats. Elle est centrée tout à la fois sur les techniques de pointe, comme l'informatique, les télécommunications et les industries de production d'énergie, et sur un groupe de 13 pays considérés comme prioritaires pour notre expansion commerciale : Brésil, Mexique et Venezuela en Amérique latine, Afrique du Sud, Algérie, Libye, Maroc et Nigeria pour le continent africain, Irak et Iran pour le Moyen-Orient, Indonésie, Malaisie et Philippines pour l'Asie du Sud-Est.

***

Le tableau en annexe retrace les actions menées en 1975, pour le compte du Ministère et selon les directives de la D.R.E.E., par l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.).

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

1° Il témoigne, en premier lieu, d'une tendance au rééquilibrage entre les deux types d'intervention :

— diminution du nombre des interventions à caractère « diffus », détachées de toutes perspectives commerciales immédiates, telles que les stages traditionnels de Coopération technique, individuels ou collectifs (réduits de 1.019 en 1974 à 902 en 1975), les colloques (ramenés de 16 en 1974 à 12 en 1975) et les missions-conseils de longue durée ;

— accroissement relatif du nombre des interventions directement destinées à soutenir l'action des entreprises en vue de l'obtention de contrats : stages d'accueil industriel et de formation industrielle (passés de 200 en 1974 à 241 en 1975), missions courtes d'identification technique (232 missions de ce type en 1975 contre un peu moins de 200 en 1974) et études de projets de durée moyenne.

Au total, en 1975, 16 millions de francs ont été consacrés au premier type d'interventions et 14 au second, contre, respectivement, en 1972, 15,8 et 9,8 millions de francs.

2° La même préoccupation de « serrer » au plus près la préparation et l'exécution des contrats d'exportation a tendu à diminuer la part précédemment donnée aux études générales d'infrastructure (économie des transports, aménagements agricoles, planification régionale et urbanisme, etc.) pour mettre l'accent sur les secteurs les plus proches de l'investissement : équipements des aéroports et des ports, télécommunications, informatique, équipements antipollution, constructions industrialisées, chauffage urbain et traitement des résidus, gaz naturel et pétrochimie. S'agissant plus particulièrement des télécommunications, le

soutien à l'action menée par le Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications a été marqué et a touché un grand nombre de pays : Malte, Egypte, Syrie, Irak, Nord-Yémen, Pakistan, Inde, Indonésie et Philippines. De même en matière de formation professionnelle, mise, depuis la crise pétrolière et ses conséquences sur l'économie mondiale, au premier plan des projets des pays nouvellement solvables, la formation du personnel utilisateur des installations industrielles vendues par nos constructeurs (stages d'accueil industriel) a pris le pas sur le financement de centres de formation professionnelle, freiné ou confié plus largement à la Coopération culturelle (25 % du budget des mission de l'A.C.T.I.M. en 1975 contre 34, 2 % en 1974).

3° Enfin, la concentration des activités de l'A.C.T.I.M. s'est opérée sur les 13 pays considérés comme prioritaires pour notre expansion et qui, en 1975, ont absorbé 40 % du total des interventions de l'A.C.T.I.M. (61 % des seules missions courtes d'identification technique ou d'étude de projets). Dans certains de ces pays, tels que l'Iran et le Venezuela, l'A.C.T.I.M. a pu jouer un rôle significatif vis-à-vis de nos firmes, non seulement en apportant un soutien à leurs démarches commerciales, mais encore en fournissant parallèlement aux autorités locales l'assistance technique nécessaire sur les problèmes de formation de la main-d'œuvre appelée à servir les nouvelles installations industrielles fournies par nos constructeurs.

*
* *

Ces caractéristiques de l'activité de l'A.C.T.I.M. se sont affirmées au cours des six premiers mois de 1976, avec toutefois les trois préoccupations complémentaires suivantes :

1° En ce qui concerne les objectifs géographiques, il est apparu que l'effort de concentration, qui demeure souhaitable, trouve néanmoins sa limite dans l'aide que l'A.C.T.I.M. doit continuer à apporter à des pays qui, sans être classés en première priorité, font l'objet de l'intérêt à terme de nos entreprises : Inde ou Chine continentale par exemple. En ce qui concerne ce dernier pays, il a fait l'objet, dès la fin de 1975, d'une première et prudente approche avec l'organisation d'un colloque sur les équipements de contrôle de la navigation aérienne, une seconde opération du même type devant s'y tenir à la fin de 1976 sur l'informatique technique et scientifique et une troisième, dans le courant de 1977, sur les problèmes d'exploitations du gaz naturel.

2° En ce qui concerne les objectifs sectoriels, il a été décidé de développer nos interventions dans les secteurs professionnels répondant dans la mesure du possible aux critères suivants :

— existence en France de produits de haute technologie répondant à une demande internationale ;

— capacité des entreprises françaises du secteur d'investir à l'étranger ;

— rôle moteur joué par l'ingéniérie dans l'expansion du secteur à l'étranger.

Cette démarche a amené à rendre encore plus étroite la concertation entre les responsables de la politique de Coopération technique et ceux des organisations professionnelles et des entreprises.

3° En ce qui concerne enfin les modes d'intervention de l'A.C.T.I.M. la priorité donnée aux opérations les plus directement liées aux contrats a été accentuée, non seulement en raison de leur efficacité escomptée à court terme, mais encore parce que leur prise en charge financière plus marquée par les entreprises bénéficiaires est apparue comme de nature à alléger la part des financements publics et à permettre le maintien d'un volume d'activités analogue à celui de 1975, en dépit des hausses de prix intervenues.

Cette prise en charge par nos industriels d'une partie des prestations en cause rencontre toutefois ses limites dans la concurrence que se livrent les exportateurs de toutes nationalités sur les marchés des pays en voie de développement à forte demande et dont l'une des composantes est précisément l'offre d'assistances techniques publiques par les divers gouvernements de pays développés. Aller trop loin dans la « privatisation » des charges aboutirait à l'évidence à renoncer à l'un des moyens, à présent essentiel, de notre expansion économique.

Une voie proche mérite d'être explorée, celle de la diversification des sources de financement de l'A.C.T.I.M. L'Agence pourrait assurer à titre onéreux des prestations de services de formation technique liées à notre commerce extérieur ou à notre présence hors des frontières pour le compte d'Etats ou d'organismes étrangers ou d'entreprises françaises. Cette action s'exercerait à l'intérieur de la mission de service public dont l'A.C.T.I.M. est investie, mais en dehors du programme de coopération technique du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle pourrait conduire l'A.C.T.I.M. à diversifier ses modes d'intervention.

Un groupe de travail présidé par M. Forgeot, président-directeur général de Creusot-Loire et membre du Conseil d'administration de l'A.C.T.I.M., a été chargé par le Ministre d'étudier cette question.

ACTIVITÉS DE L'A.C.T.I.M. EN 1975
(programme bilatéral)

	NOMBRE de stagiaires
A. — *Stages en France au profit de techniciens étrangers.*	
a) Stages collectifs (réservés aux stagiaires d'un pays, d'une zone géographique délimitée ou d'un ensemble de pays intéressés par une même technique)	417
b) Stages bilatéraux de Coopération technique	485
c) Invitations de spécialistes	40
d) Stages d'accueil industriel et de formation industrielle	241
Total	1.183
	NOMBRE D'EXPERTS en mission
B. — *Missions à l'étranger de spécialistes français.*	
a) Missions collectives :	
— colloques de Coopération et de promotion industrielles (12 opérations)	(1) 126
— missions industrielles de réciprocité avec les pays de l'Est	(2) 53
b) Missions courtes d'identification technique ou d'études de développement et d'infrastructure	232
c) Missions conseils de durée moyenne ou longue	77
d) Centres de documentation technique (14 centres)	P.M.
Total	488

(1) Représentant 94 sociétés françaises.
(2) Représentant 51 sociétés françaises.

ANNEXE II

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Le flottement général des monnaies depuis quelques années a fait peser un risque certain sur les entreprises françaises qui importent ou exportent en devises. Celles-ci ont pu toutefois se prémunir contre ce risque de fluctuation des changes soit par le recours à des mécanismes du marché dans le cadre de la réglementation des changes, soit encore par l'institution et le développement de garantie de change gérées par la C.O.F.A.C.E.

1° La garantie du risque de change sur les opérations d'importation en devises.

Le mécanisme de protection le plus couramment utilisé est l'achat de devises à terme par l'importateur. Celui-ci lors de la signature de son contrat d'importation achète la devise nécessaire pour la date prévisible du paiement.

Le cours à terme est soit plus élevé que le cours au comptant (report) soit au contraire moins élevé (déport).

L'importateur a donc intérêt à libeller ses importations dans une devise faisant apparaître un déport.

L'autre technique de garantie des importateurs est la garantie à l'importation délivrée par la C.O.F.A.C.E. pour les fournitures nécessaires à un contrat d'exportation : cette garantie dont les modalités sont analogues à la garantie délivrée à l'exportation ne couvre notamment que les risques à plus d'un an de la signature du contrat.

2° La garantie du risque de change présentée par les opérations d'exportation en devises.

La plus répandue de ces techniques est la *couverture de change à terme* où l'exportateur vend à terme la devise qu'il attend du produit de ses exportations et connaît dès la date de cette vente la plus-value ou la moins-value qui apparaîtra à la date de l'échéance.

Un autre mécanisme est l'*avance en devises :* une entreprise emprunte en devises le montant des échéances qu'elle attend d'un marché à l'exportation : elle fixe dès lors le cours du franc par rapport à la devise et elle bénéficie — en plus de la couverture de change à terme — d'une trésorerie temporaire correspondant à la contre-valeur en francs de la somme empruntée.

Très proche de la couverture de change à terme est la garantie de change à court terme dont la gestion vient d'être confiée à la C.O.F.A.C.E. : pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises notamment provinciales, à la garantie de change à court terme, la C.O.F.A.C.E. leur fournira une garantie de change en se réassurant toutefois sur le marché des changes à terme et en facturant aux entreprises une « prime » correspondant au coût de la couverture de change à terme. Cette procédure sera donc équilibrée. Elle est réservée aux échéances inférieures à un an à compter de la signature du contrat.

La *garantie de change à l'exportation* délivrée par la C.O.F.A.C.E. couvre au contraire depuis plusieurs années les échéances à plus d'un an : cette garantie est en effet subsidiaire

par rapport à la couverture de change à terme qui est censée pouvoir couvrir sur à peu près toutes les monnaies les échéances inférieures à un an : elle n'est d'ailleurs délivrée que si l'exportateur ne peut libeller en francs son contrat ni obtenir une couverture de change à terme.

La prime est de 0,648 % par an (ramenée à 0,36 % pour les monnaies du « serpent » européen).

La quotité garantie est de 100 % et la garantie joue à plein dès lors qu'un seuil de variation par rapport au cours garanti de 2,25 % est dépassé.

Les entreprises françaises bénéficient donc d'une gamme complète de techniques de couverture du risque de change : si un effort doit désormais être fait, il doit principalement porter sur l'information des entreprises et l'aptitude des succursales régionales ou locales des grandes banques à monter des opérations de couverture de change à terme.

ANNEXE III

AIDES AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Diverses mesures sont progressivement intervenues en vue de faciliter les investissements directs français à l'étranger ; elles comprennent des mécanismes de garantie, de financement et d'incitation fiscale.

Bien que le régime en vigueur ait permis d'obtenir des résultats appréciables, il est apparu nécessaire de le réaménager dans le sens d'une simplification des procédures et d'une priorité accrue donnée aux investissements susceptibles de développer les exportations et l'emploi.

I. — Les mécanismes d'aide en vigueur avant le 18 juin 1976 :

1° *Mécanismes de garantie :*

Le système français de garantie aux investissements français à l'étranger a été mis en place progressivement. En avril 1967 a été créée la garantie des investissements connexes à des opérations d'exportation, qui a été étendue en septembre 1970 aux investissements commerciaux appuyés sur un programme d'exportation. Un système général de garantie des investissements privés à l'étranger a été institué en 1971 en faveur des pays africains et malgaches appartenant à la zone franc, et étendu aux termes de la loi du 24 décembre 1971 et de la loi du 21 décembre 1973 à d'autres pays étrangers.

Ces garanties couvrent les risques d'atteinte à la propriété, de non-paiement des sommes dont les autorités locales se sont reconnues débitrices en cas d'expropriation ou de rachat et de non-transfert du prix des cessions.

Le système général qui organise une garantie directe du Trésor est géré par une commission ad hoc à laquelle rapportait soit la Caisse centrale de coopération économique pour les investissements réalisés dans la zone franc, soit la B.F.C.E. pour les investissements réalisés dans les autres pays en voie de développement éligibles. Les systèmes particuliers d'investissements liés aux exportations sont géré par la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur. Les dossiers sont instruits par la C.O.F.A.C.E. au titre de sa vocation à assurer les opérations du commerce extérieur.

2° *Mécanismes de financement :*

En dehors des mécanismes classiques de crédits à moyen terme réescomptables et de prêts du Crédit national, deux mécanismes particuliers de financement à long terme ont été mis en place en faveur des investissements français à l'étranger :

— Les financements d'U.F.I.N.E.X., mis en place à partir de fin 1967, sont réservés aux investissements commerciaux : leur durée est généralement de quinze ans. U.F.I.N.E.X., qui se procure ses ressources par emprunts groupés sur le marché financier, bénéficie à la fois d'une garantie de l'Etat sur ces emprunts et d'une bonification qui était jusqu'ici de 1 % pour les prêts consentis à des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs, à laquelle s'ajoutait une bonification supplémentaire de 2 % pendant les cinq premières années pour les entreprises dont le chiffre d'affaires était inférieur à 100 millions de francs.

— Les financements D.I.E. (Développement Industriel à l'Etranger) peuvent être accordés à tous les investissements à l'étranger mais concernent essentiellement les investissements industriels. Mis au point à la fin de 1972 par la B.F.C.E. et le Crédit national, ils sont

consentis par un pool bancaire dans lequel le Crédit national porte la moitié de la surface de crédit. La seule aide de l'Etat dont ils bénéficient est la bonification générale qui s'applique à toutes les opérations du Crédit national.

3° *Mécanismes d'incitation fiscale :*

Deux mécanismes d'incitation fiscale ont été mis en place en faveur des investissements français à l'étranger :

— L'article 6 de la loi du 23 décembre 1972 permet aux entreprises de bénéficier d'une déduction provisoire (pendant les cinq premières années d'exploitation de la filiale à l'étranger, les sommes déduites devant être rapportées au bénéfice imposable au cours des cinq années suivantes) du bénéfice imposable en France de tout ou partie des sommes investies à l'étranger. Les investissements commerciaux réalisés sur tous pays sauf la C.E.E. peuvent donner lieu à déduction de l'intégralité des sommes investies en capital, seule la déduction des pertes étant admise pour les investissements réalisés dans la Communauté. S'agissant des investissements industriels, les déductions ne peuvent s'appliquer qu'aux implantations réalisées dans un certain nombre de pays en voie de développement et ne peuvent dépasser 50 % des sommes investies en capital.

— Le régime du bénéfice mondial ou consolidé permet de faire masse des résultats positifs et négatifs enregistrés dans l'ensemble des exploitations françaises ou étrangères d'une même entreprise et donc de neutraliser les incidences fiscales défavorables résultant de l'application du principe de la territorialité de l'impôt.

II. — Ces mécanismes ont permis d'obtenir des résultats appréciables mais devaient néanmoins être améliorés :

1° **Des résultats appréciables :**

Il est extrêmement difficile d'évaluer avec précision l'effet sur les investissements directs français à l'étranger des mesures intervenues en leur faveur : en effet, outre les problèmes statistiques posés par l'évaluation des flux totaux d'investissements, il n'est pas possible de déterminer de manière certaine dans quelle mesure les investissements qui ont bénéficié des procédures mises en place se seraient réalisés sans cela.

En revanche, il est possible de dresser le bilan de fonctionnement au 30 juin 1976 des diverses procédures ainsi que des investissements dont chacune d'entre elles a au moins facilité la réalisation.

• *Garantie :*

La garantie de la Caisse centrale de coopération économique a été délivrée à 21 opérations pour un montant d'investissement de 26,327 millions de francs. 68 opérations, pour un montant de 762,6 millions de francs ont été couvertes par la B.F.C.E., 46 investissements (15 investissements connexes à des opérations d'exportation et 31 investissements commerciaux) ont été couverts par la C.O.F.A.C.E. pour un montant de 183,762 millions de francs. Le montant des exportations entraînées par les investissements connexes a été en moyenne 13 fois supérieur à celui des investissements. Le rapport entre les exportations prévues pendant une période de cinq ans, entraînées par les investissements commerciaux, et le montant de ces investissements, est en moyenne égal à 25 : il est apparu, dans les cas où une vérification statistique a déjà pu être effectuée, que les retombées commerciales étaient en fait supérieures.

• *Financement :*

Les prêts D.I.E., consentis pour un total de 1.414 millions de francs, ont financé 269 opérations qui représentent un total d'investissements à l'étranger d'environ 2.100 millions de francs.

Les prêts U.N.I.F.E.X., consentis à hauteur de 509,6 millions de francs, ont financé 307 filiales à l'étranger, représentant un total d'investissements commerciaux d'environ 1.000 millions de francs. Ces opérations devraient entraîner (en appliquant à l'ensemble le

ratio moyen vérifié pour une partie des investissements) des exportations supplémentaires de 4.000 millions de francs pendant les trois ans suivant leur réalisation.

• *Fiscalité :*

Depuis le 1er avril 1973, 114 accords d'agréments fiscaux ont été délivrés pour des investissements commerciaux d'un montant en capital d'environ 110 millions de francs. Les exportations prévues, au cours d'une période de cinq ans, à la suite de ces investissements, atteignent 3.960 millions de francs.

39 accords d'agrément ont été délivrés pour des investissements industriels d'un montant en capital de 186 millions de francs.

2° Il est apparu nécessaire de modifier le système en vigueur :

Les résultats constatés ont fait apparaître les difficultés suivantes :

— les investissements ayant fait appel aux mécanismes ci-dessus ne représentaient qu'une fraction très faible du flux total des investissements français à l'étranger (pas plus de 5 à 10 % si l'on excepte les financements D.I.E.) ; même si la proportion est plus forte pour les investissements réalisés dans les pays en voie de développement, il reste que le rôle incitatif des mécanismes en vigueur est apparu insuffisant ;

— les procédures mises en place en faveur des investissements commerciaux n'ont connu qu'une extension limitée dans la mesure où elles étaient, sauf en matière fiscale, moins favorables que les procédures de droit commun ;

— enfin le système général, développé par additions successives, était devenu trop complexe. Ceci paraît expliquer le fait que de nombreux investissements n'aient bénéficié que d'une partie des mécanismes mis en place et la sous-utilisation de certaines procédures (notamment les agréments fiscaux).

III. — Les améliorations récentes apportées au système :

Compte tenu des résultats constatés, de la situation de l'emploi en France et de la nécessité de rétablir de manière durable notre équilibre extérieur, le Ministre de l'Economie et des Finances a pris le 18 juin 1976 plusieurs mesures visant à privilégier les investissements ayant une incidence favorable sur les exportations et l'emploi ainsi qu'à simplifier les procédures.

Les investissements « commerciaux », définis comme des investissements « susceptibles d'entraîner sur une période de cinq ans des exportations cumulées de l'ordre de trois ou quatre fois leur montant au moins » bénéficieront désormais d'un régime privilégié en matière de garantie et de financement :

• *Garantie :*

— Le taux de prime est ramené à 0,4 % l'an (toutefois si l'investissement est effectué dans un pays présentant des risques particuliers et n'ayant pas conclu de convention de protection des investissements, le taux de prime sera modulé entre 0,5 et 0,6 %) ;

— Le régime de dégressivité de la garantie est supprimé ;

— La quotité garantie pourra atteindre 95 % ;

— La garantie pourra être étendue aux bénéfices réinvestis dans la limite de 100 % de l'investissement initial et aux bénéfices rapatriables dans la limite de 50 % (la quotité des bénéfices réinvestis ou rapatriables auxquels la garantie sera étendue dépendant de l'incidence de l'investissement sur les exportations).

• *Financement :*

Le régime de financement des investissements commerciaux sera plus favorable que le régime de financement des investissements industriels à l'étranger.

A cette fin, U.F.I.N.E.X. aura vocation à financer l'ensemble des investissements ci-dessus, sans plafonnement d'encours global ou plafonnement par affaire. La fraction financée des investissements sera augmentée et U.F.I.N.E.X. bénéficiera de bonifications supérieures.

En ce qui concerne la procédure de droit commun, la seule modification notable concerne la possibilité d'extension de la garantie aux bénéfices transférables dans la limite de 25 % de l'investissement initial.

Les investissements commerciaux, et donc garants de l'emploi en France, relèvent donc désormais d'un régime nettement privilégié. Il importe de vérifier que ces avantages ne soient consentis qu'à bon escient : le Ministère de l'Economie et des Finances effectuera une analyse des projets d'investissement et de leurs incidences sur l'exportation afin de déterminer dans quelle mesure les projets présentés apparaissent effectivement générateurs d'exportation. Elle suivra également la réalisation des prévisions d'exportations annoncées et examinera les mesures qu'il convient de prendre si les objectifs prévus ne sont pas remplis.

ANNEXE IV

PRÊTS A DES ÉTATS OU A DES ORGANISMES ÉTRANGERS EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT OU DE FINANCER LEUR PROGRAMME D'IMPORTATION

Protocoles signés depuis le 1er septembre 1975.

DATE DE SIGNATURE des protocoles	PAYS BENEFICIAIRES	MONTANT en millions de F		TAUX d'intérêt du prêt	CONDITIONS d'amortissement	
		Prêt	Don		Durée totale	Carence
				%	Le délai de carence est compris dans la durée du prêt	
17 septembre 1975	Sri-Lanka	15	»	3	25	6
8 octobre 1975	Pérou	68	»	3,50	20	2
15 octobre 1975	Pakistan	75	»	3	25	7
24 octobre 1975	Tunisie	80	»	3	25	7
		40	»	3	24	5
		10	»	3	25	5
22 novembre 1975	Egypte	87,5	»	3,50	25	1
28 novembre 1975	Indonésie	70	»	3	25	8
6 décembre 1975	Viet-Nam	70	39	3	30	10
15 janvier 1976	Zaïre	59,3	»	3,50	20	3
11 février 1976	Bangla Desh	21,5	18,5	3	30	10
12 février 1976	Tunisie	40	»	3	25	7
19 février 1976	Inde	145	»	3	25	10
		25	»	3	25	10
20 février 1976	Sri-Lanka	15	»	3	25	6
27 février 1976	Malaisie	50	»	3,50	15	2
19 mars 1976	Maroc	210	»	3	25	3
		60	»	3	20	3
10 mai 1976	Birmanie	9	»	3,50	18	»
14 mai 1976	Kenya	50	»	3	25	5
29 juin 1976	Tunisie	90	»	3	25	7
		40	»	3	25	6
		10	»	3	25	5
	Total	1.340,3	57,5			
		1.997,8				

ANNEXE V

BILAN DE NOS ÉCHANGES AVEC LES PAYS A ÉCONOMIE CENTRALISÉE

I. — Bilan et conditions de réalisation de nos échanges avec l'U.R.S.S. et les pays de l'Est.

a) Le montant global des échanges franco-soviétiques a atteint en 1975 8,2 milliards de francs dont 4,9 milliards en ce qui concerne nos ventes à l'U.R.S.S. et 3,3 milliards pour nos achats en provenance de ce même pays. Par rapport à l'année précédente, la progression, qui a été de 37,5 % pour l'ensemble du commerce et de 17 % pour nos importations, a atteint 55 % pour nos exportations. L'excédent commercial en notre faveur s'est élevé à la somme encore jamais atteinte de 1,6 milliard de francs.

La structure de ce commerce continue à nous être très favorable. En effet nos exportations sont constituées à hauteur de 70 % de produits manufacturés dont 40 % de biens d'équipement y compris des usines livrées clé en main, tandis que nous importons essentiellement des matières premières (énergétiques notamment) et des produits semi-finis.

Les résultats statistiques des sept premiers mois de 1976 font apparaître un rythme de croissance sensiblement voisin de celui de l'année précédente au cours de la même période de référence (+ 33 %) pour ce qui est du volume global des échanges (soit 6.011 millions de francs). On note un ralentissement de la progression de nos ventes (+ 22,2 %) qui atteignent cependant 3.334 millions de francs, et une forte hausse de nos importations (+ 51,6 % avec un montant de 2.677 millions de francs). Ce qui laisse néanmoins subsister un solde encore largement positif de 657 millions de francs.

b) Sur les pays de l'Est autres que l'U.R.S.S., le montant global des échanges a atteint en 1975 12,2 milliards de francs, se décomposant en 7,7 milliards pour nos ventes et 4,5 pour nos achats. L'excédent commercial a donc été, pour cette période, de 3,2 milliards de francs (au lieu de 1,7 en 1974), la Pologne étant le pays vis-à-vis duquel notre balance est le plus largement bénéficiaire (1,1 milliard). En 1975, nos exportations vers ces pays se sont accrues de 31 % par rapport à 1974, alors que nos exportations totales ne progressaient dans le même temps que de 1,4 %.

Les chiffres des sept premiers mois de 1976 comparés à ceux de la même période de 1975 indiquent que nos ventes vers les pays de l'Est autres que l'U.R.S.S. progressent un peu moins vite que nos achats (+ 22 % contre 27 %). Cependant notre excédent continue à s'accroître (2.223 millions de francs contre 1.890 millions de francs).

c) En ce qui concerne les échanges courants les transactions entre la France et les pays de l'Est s'effectuent conformément aux normes du commerce international. Pour ce qui est des contrats de vente de biens d'équipement à l'U.R.S.S., ils bénéficient, aux termes du protocole financier intergouvernemental signé le 6 décembre 1974, de conditions spéciales de crédit, à concurrence d'un montant total de commandes de 17,25 milliards de francs, pour la période 1975-1979 ; environ 6 milliards de francs ont été imputés sur ces crédits depuis le 1er janvier 1975. Des conditions particulières ont été également définies avec la Pologne, par un protocole signé le 20 juin 1975, pour le financement d'un montant de 7 milliards de commandes, pour la période 1976-1978 ; environ 2 milliards de francs ont été imputés au titre de ce protocole depuis le 1er janvier 1976.

II. — Perspectives de développement des échanges à court terme.

Il est permis d'espérer un développement sensible de notre commerce avec l'U.R.S.S. En effet, compte tenu des commandes de biens d'équipement passées depuis deux ans par les organismes soviétiques à notre industrie (pour 10 milliards de francs environ) et des contrats d'achat de matières premières énergétiques (pétrole et gaz) en cours d'exécution, notre chiffre d'affaires avec ce pays devrait normalement atteindre un montant global de 10 milliards de francs.

On peut penser que cette tendance sera, pour les mêmes raisons, consolidée en 1977. Nos ventes devraient se maintenir à un niveau satisfaisant. Le volume de nos importations se trouvera sans doute influencé à la fois par la poursuite de nos achats en matières énergétiques et la reprise économique, de telle sorte que l'équilibre de nos échanges sera vraisemblablement plus favorable à l'Union soviétique.

Sur les autres pays de l'Est, une certaine tendance au ralentissement des commandes passées en France, et dans les pays occidentaux en général, s'est manifestée en 1976, qui s'explique essentiellement par le désir de ces pays de limiter leur déficit en devises convertibles. Ce ralentissement risque d'entraîner une diminution du rythme d'accroissement de nos ventes en 1977. Cependant, les exigences de l'industrialisation devraient inciter les gouvernements socialistes européens à maintenir et dans toute la mesure du possible à développer dans les prochaines années, les courants commerciaux avec l'Ouest qui seuls leur permettent de se procurer les technologies indispensables à l'expansion de leur économie.

III. — Perspectives ouvertes par la préparation des Jeux Olympiques de 1980 à Moscou.

De nombreuses sociétés et entreprises françaises sont actuellement engagées dans des conversations ou des négociations, selon le cas, en vue de la conclusion de marchés portant sur des équipements ou des services liés à la préparation des Jeux Olympiques de 1980.

Pour le moment seul un contrat relatif à la construction d'un hôtel de 1.824 chambres a été signé en octobre dernier pour un montant de 650 millions de francs.

Mais l'on peut raisonnablement escompter que certaines de ces affaires seront attribuées à notre industrie.

Il semble que les perspectives soient en particulier favorables pour la transmission des Jeux (équipements de télévision).

ANNEXE VI

BILAN DE LA RÉALISATION DES CONTRATS CONCLUS AVEC LES PAYS PÉTROLIERS DEPUIS 1974

1° Contrats conclus depuis 1974.

IRAN :

1974.

Montant total des contrats : 3.658 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Electrification du réseau ferroviaire semi-circulaire autour de Téhéran	880
— Usine d'aciers spéciaux	390
— Mise en production du champ pétrolifère de Sirri	288
— 18 turbines à gaz pour diverses centrales	268
— Transporteur de gaz liquéfié	217
— 10 postes à quai à Bandar Shahpur	208
— Stations de pompage pour le pipe de Téhéran - Rey	150
— Extension de la poudrerie de Partchin	139
— 4 turbotrains RTG de 5 voitures	111

1975.

Montant total des contrats : 3.780 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Logements à Téhéran, Shiraz, etc	677
— Pipe de 500 km Rey - Shahrand	345
— Gazoduc de 847 km Sarrakh - Neka	328
— Collections de voitures automobiles en CKD	239
— 2 chaudières de 320 MW (1.100 T/H) pour la centrale de Bandar Abbas ..	164
— 55.000 t de rails	129
— Complexe textile à Amol	122
— 7 Mystères 20	120
— Canalisations entre Tabriz - Resaye et entre Rey - Shahi	120

1976 (six mois).

Montant total des contrats : 1.885 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Logements pour l'armée aux environs de Téhéran	583
— Etudes du métro de Téhéran	333
— Stations de pompage sur pipe-lines divers	240
— Conduites de pétrole brut sur le gisement de Sirri	165
— 20.000 tonnes de viande	144

***

IRAK :

1974.

Montant total des contrats : 3.542 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Unité d'éponges de fer	1.084
— Hélicoptères	400
— Usine d'aluminium	379
— Cimenterie Aurman Al Ahil	239
— Cimenterie de Kufa	231
— Livraisons camions en 8 KD et CDK	199
— Usine d'aliments pour enfants à Baled (2.000 tonnes/an)	133
— Centre de formation professionnelle sidérurgique de Basrah	110

1975.

Montant total des contrats : 1.724 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Complexe touristique sur le Lac Habbaniya	349
— Collections pour assemblage de camions	250
— Centre de formation professionnelle pour la sidérurgie	113

1976 (six mois).

Montant total des contrats : 380 millions de francs dont contrats supérieurs à 100 millions de francs :

— Unité de désulferisation de pétrole	122
— Complexe d'élevage de Khalis	110

*
* *

Les contrats mentionnés dans les listes établies pour les pays suivants sont tous d'un montant supérieur à 10 millions de francs. Seul le chiffre total annuel placé en exergue reprend la totalité des contrats conclus.

ARABIE SAOUDITE

(Millions de francs.)

Total 1975	1.024,8
dont :	
— vente équipements pour la production de gaz à Saoudigaz	13,7
— vente de 3 unités de production d'azote pour Aramco	24
— 3 unités d'incinération pour abattoirs	154
— fourniture et montage d'un atelier d'équipement de camions et d'un atelier de charpentes métalliques à Djeddah	59
— usine de production d'alcool médical	16,7
— usine de bennes basculantes	30
— construction de 2 usines pour l'alimentation en eau de Ryad	385
— étude de la première partie de la construction de l'usine de dessalement de Médine	37,9
— étude hydrogéologique (Alhassa)	54,5
— ingéniérie pour usine de production électrique et dessalement à Yambu	10,8
— construction d'ouvrage d'art à Djeddah	60
— fourniture d'un complexe de production de matériaux pour usine	13,4
— complexe T.V. - région d'Abha	101
— station T.V. éducative	29
— fourniture de transformateurs	18,6

(Millions de francs.)

Total 1976	5.847
dont :	
— groupes mobiles de concassage	10
— construction du port de Jizan	575
— port de Djeddah (phase 4)	1600
— schéma d'aménagement de Ryad	45
— étude et ingénierie de bâtiment et d'équipement postal	23
— télévision couleur S.E.C.A.M.	3.600

PRINCIPAUX CONTRATS ENLEVÉS A DES FIRMES FRANÇAISES PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

Total	6.325	
dont :		
— port de Jubail	800	(Hollande) (U.S.A.)
— stations radio et émetteurs	2.000	(U.S.A.)
— télécommunications par faisceaux hertziens	700	(Hollande
— drainage du port de Damman	2.800	Belgique)
— étude d'infrastructure de 5 zones industrielles	25	(Taïwan)

*
* *

KOWEIT

Total 1975	215,5
dont :	
— fourniture et montage d'un poste de distribution	28,1
— décoration et rénovation du palais	12,5
— fourniture de 100 remorqueurs	13
— sous-station SF 6	11
— sous-station SF 6	28
— 4 compresseurs centrifuges	21
— compresseurs pour usine de liquéfaction	61
— matériel médical et équipement hospitalier	30
Total 1976	368,4
dont :	
— réalisation de deux hôpitaux	290
— fourniture et montage d'un poste de distribution blindé	37,5
— fourniture et installation d'air conditionné pour hôpitaux	34,1

PRINCIPAUX CONTRATS ENLEVÉS A DES FIRMES FRANÇAISES PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES (1975-1976) :

Total	1.655	
— traitement du gaz	750	(Japon)
— station terrienne de télécommunications	60	(Allemagne)
— liaison par câble électrique et conduite eau douce pour l'île de Faikala	70	
— fourniture de 3 unités de dessalement	495	(Japon)
— prise d'eau en mer	250	
— ventilation de l'hôpital de Fanheel	30	

(Millions de francs.)

LIBYE :

Total 1975	646
dont :	
— 2 usines de compost	277
— 4 unités de dessalement Tobrouk	77
— hangars pour hélicoptères	12,2
— études géographiques	13,6
— voirie du camp militaire de Tobrouk	66,6
— étude de développement agricole (projet de Syrte) gestion de 2 fermes expérimentales	33,1
— conditionnement d'air	9
— station électrique	11,4
— magasins généraux	10
— démarrage de la verrerie d'Azzizia	13
— four pour verrerie	14
— 2 hangars	9
— groupes électrogènes	30
— 6 barges automotrices	30,2
Total 1976	884,6
dont :	
— centre de dispatching du réseau des voies du Fezzan	40
— logements pour ouvriers de l'usine Dumez à Benghazi	112
— cimenterie de Homs	700
— étude et surveillance des travaux de la faculté de médecine de Benghazi	11,5
— calcul et construction d'un réseau de triangulation	9,8
— détermination des positions relatives de 50 points du territoire	10

ACTIVITÉS DES FIRMES ÉTRANGÈRES :

Nombreux succès de la concurrence italienne et allemande pour les camions, américaine pour les tracteurs, allemande encore pour la pétrochimie et les installations pétrolières.

FÉDÉRATION DES ÉMIRATS ARABES UNIS :

Total	400
dont :	
— étude de gestion hospitalière	10,8
— étude et surveillance de travaux pour la cité sportive d'Abu-Dhabi	13,4
— étude et surveillance de travaux pour immeuble T.V. et radio	17
— installation pour injection d'eau, gisements pétroliers	81
— serres	10,5
— travaux sur champs off shore	31,9
— extension du contrat	25
— 4 groupes életrogènes	49,1
— 3 plates-formes de forage	23,4
— ancrage de conduits	10
— avenant contrat de dragage	100
Total 1976	111
dont :	
— études et surveillance de travaux pour base aérienne	19,5
— 5 hélicoptères « Puma »	71,2
— plantation d'arbres	13

(Millions de francs.)

QATAR :

Total 1975	255,3
dont :	
— fourniture et installations de câbles	115,3
— fourniture de 2 unités de dessalement	140
Total 1976	542,4
dont :	
— construction de quais	238
— centrale d'Oums Saïd	156
— 2 évaporateurs et 3 chaudières	134,4

ACTIVITÉS DES FIRMES ÉTRANGÈRES :

Vive concurrence des Britanniques, qui sont les fournisseurs traditionnels, et des Japonais.

***

BAHREIN :

Total 1975	68
— unité industrielle de production de bâtiments	17,8
— étude et supervision de construction de 2 turbines à gaz et une centrale thermique	50
Total 1976	21

***

OMAN :

Total 1975	33
dont :	
— ameublement et décoration du palais	19,8
— tubes filetés pour puits de pétrole	13

***

ALGÉRIE :

Total 1975	7,3 milliards de francs.
dont :	
— étude, fourniture, montage d'une cimenterie à Constantine	529
— réalisation clés en main à Annaba d'une usine de production d'ammoniaque	438
— complexe textile	630

(Millions de francs.)

— 4 stations d'injection d'eau	163
— centraux téléphoniques	247
— complexe construction caravanes, cabines sahariennes	285
— 4 groupes de turbines à gaz	135
— 2 unités production de peinture	149
— ventes de véhicules industriels	185
— complexe textile	186
— extension du complexe d'engrais phosphatés à Annaba	563
— usine de fabrication de toiles industrielles	537
Total 1976	200 millions de francs environ.

PRINCIPAUX CONTRATS ENLEVÉS A DES FIRMES FRANÇAISES PAR DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

1975 (premier semestre) :

— 1 Boeing 727 et 2 Boeing 737	100	(U.S.A.)
— usine de traitement de gaz naturel Hassi Rmel	782	(U.S.A.)
— usine de raffinage du sel	110	(U.S.A.)
— raffinerie de Bejaia	325	(G.-B.)
— même raffinerie	300	(Italie)
— usine céramique	70	(G.-B.)
— conserveries fruits et légumes	80	(G.-B.)
— électricité industrielle (moteurs)	1.500	(R.F.A.)
— 1.200 autocars et microbus	330	(R.F.A.)
— cokerie	170	(R.F.A.)
— unité de transformation de maïs	400	(R.F.A.)
— 4 turbines à gaz	?	(R.F.A.)
— cimenterie de Saïda	300	(Japon)
— usine de pompes	70	(R.D.A.)
— usine de transformation de papiers et cartons	287	(Italie)
— usine de céramique	80	(Italie)
— 2 complexes de peinture	640	(Belgique)

1976 (premier semestre) :

— fonderie de Rouiba	500	(Canada)
— 20.000 véhicules industriels	120	(Italie)
— usine d'antibiotique	500	(Italie)
— 3 contrats pour l'infrastructure électrique	270	(Italie, Belgique, R.F.A.)
— station d'injection de gaz à Hassi Rmel	1.000	? (Italie)
— minoteries	200	(Italie)
— complexe textile de Sidi Aich	250	(R.F.A.)
— 350 véhicules industriels + 2.000 camions	?	(R.F.A.)
— travaux pour l'unité sidérurgique du Gigel	100	(Belgique)
— complexe textile de Laghouat	?	(Belgique)
— unités de traitement de gaz à Hassi Rmel	2.400	(Japon)
— extension de la cimenterie d'El Asnam	?	(Japon)
— usine de faïence et vaisselle	80	(Japon)
— usine de liquéfaction GNL 3	7.000	(U.S.A.)
— électrolyse d'aluminium	1.500	(U.R.S.S.)
— usine de fabrication de béton cellulaire	120	(Suède)
— 4 minoteries	?	(Suisse)

***

Part des principaux fournisseurs de l'Algérie dans les importations algériennes globales :

1975 (sur les résultats de 11 mois, seuls connus).

France	34,1 %
R.F.A.	11,7 %
U.S.A.	10 %
Italie	8,2 %
Espagne	3,8 %

2° Répartition des importations des pays pétroliers entre leurs principaux fournisseurs.

Faute de statistiques locales suffisantes, le commerce des pays pétroliers avec les autres zones ne peut être appréhendé de manière directe. Il est d'usage courant de considérer le montant global d'exportation des huit principaux pays industriels (Etats-Unis, Japon, U.E.B.L., France, R.F.A., Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) comme une estimation satisfaisante des importations des pays pétroliers.

La part des exportations de chacun des huit pays industriels dans le total de leurs exportations vers les pays pétroliers est donc une bonne estimation de la part du marché pétrolier considéré, détenue par ce pays.

Le tableau ci-après donne ces parts de marché pour 1974, 1975 et le premier trimestre de 1976 ; elles ont été établies à partir de statistiques exprimées dans la même monnaie, le taux de change utilisé étant celui du premier jour ouvrable du mois.

PART DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS DANS LEURS EXPORTATIONS VERS LES PAYS PÉTROLIERS

(En pourcentage.)

	ETATS-UNIS			JAPON			U.E.B.L.			FRANCE		
	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*
Algérie	10,8	13,5	8,4	6	6,2	4,9	4,4	4,5	2,6	44,1	40,8	43,6
Libye	6,1	8,1	5,3	10,1	8,2	10,8	3,9	3,6	4,6	15,8	14,2	15
Nigeria	12,8	11	12,4	15,1	14,8	10,9	2,9	3,2	4,6	9,3	11,7	10
Irak	17,3	9,2	10,4	28,2	24,3	16,9	3	3,2	4	12,7	12,2	17,7
Iran	32,4	32,4	32,3	19	18,6	17,2	2,2	2,7	1,7	4,8	6,3	7,6
Arabie Saoudite	32,9	32,4	35,1	26,7	29,2	23,9	3,5	2,6	2,4	4,7	4,3	4,7
Koweït	21,4	25,5	26,2	28,4	25,4	29,3	3	1,7	2,1	6,6	6,8	8,1
Bahrein	11,9	13,1	54	68,3	58,3	10,2	1	1	1,6	1,3	2,3	2,7
Qatar	24,4	12,8	11,6	nd	30,5	38,3	3,7	1,6	1,3	6,7	3,5	3,3
Emirats arabes unis	33,5	21,9	20,8	nd	24,6	24,5	2,3	1,8	1,5	10,6	7,9	8,3
Oman	16,8	15,8	13,1	nd	12,9	13,1	4,3	2,9	1,7	7,9	6,2	9
Indonésie	20,3	21,9	30,5	50,7	49,6	40,6	1,3	1	1,9	3,9	3,3	7,1
Venezuela	56,9	56	60	12,9	9,5	9	2,3	3,8	2,3	4,5	4,6	3,8
Ensemble pays ci-dessus	25,7	25,2	26,8	20,9	20,1	18,3	2,8	2,8	2,5	11,7	11,2	11,4

* Premier trimestre seulement - chiffres bruts.

PART DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS DANS LEURS EXPORTATIONS VERS LES PAYS PÉTROLIERS

(En pourcentage.)

	R.F.A.			ITALIE			PAYS-BAS			ROYAUME-UNI		
	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*	1974	1975	1976*
Algérie	16,4	13,1	19,8	11,2	11,9	13	2,7	1,5	2,2	4,4	8,5	5,5
Libye	17,4	18,6	19,3	37,4	36,5	32,8	2,9	3,3	3,2	6,4	7,4	9
Nigeria	18,4	16,5	18,1	6,9	7,6	5	6,3	5,8	5,8	28,3	29,4	33,2
Irak	22,1	31,2	28,5	5,6	7,8	7,6	2,6	3,1	2,5	8,5	9	12,4
Iran	21,3	20	21	5,3	5,6	7	3,2	3,3	2,9	11,8	11,1	0,3
Arabie Saoudite	11,3	12,2	13,3	5,3	7	7,8	4,5	2,7	3,3	11,1	9,6	9,5
Koweït	16,5	14,1	13	6,7	8,1	7	3,8	3,1	2,1	13,6	15,3	12,2
Bahrein	3,3	4,1	8	»	»	»	1,5	1,9	1,6	12,7	19,7	21,9
Qatar	14,8	11,6	10,2	7,4	5,3	5,4	5,2	4	2,1	37,8	30,7	27,8
Emirats arabes unis	12,3	7,9	8,7	5	4,2	5,3	4,9	5,7	4,4	31,4	26	26,5
Oman	18,7	15,4	13,9	»	»	»	8,4	4,8	6,6	43,9	42	42,6
Indonésie	12,9	13	11	2,2	2,3	1,5	4,5	5,2	3,7	4,2	3,7	3,7
Venezuela	10,7	9,8	10,5	6,9	8,5	7,3	2	2,5	1,4	3,8	5,3	5,7
Ensemble pays ci-dessus	16,1	16,5	16,7	8,8	8,9	8,3	3,4	3,3	3,1	10,6	11,9	12,9

* Premier trimestre seulement - chiffres bruts.

Imprimerie du Sénat.